

## CALCUL DU SOLDE (13%) DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

MASSE SALARIALE BRUTE Versée en 2023 (MSB) : MSB = .....€

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE (TAB = MSB \* 0.68%) : TAB = .....€

Le solde (13%) du produit de la taxe d'apprentissage due : TAB \* 0.13 = .....€

## EFFECTUER LE SOUTIEN EN DEUX ÉTAPES :

# 1

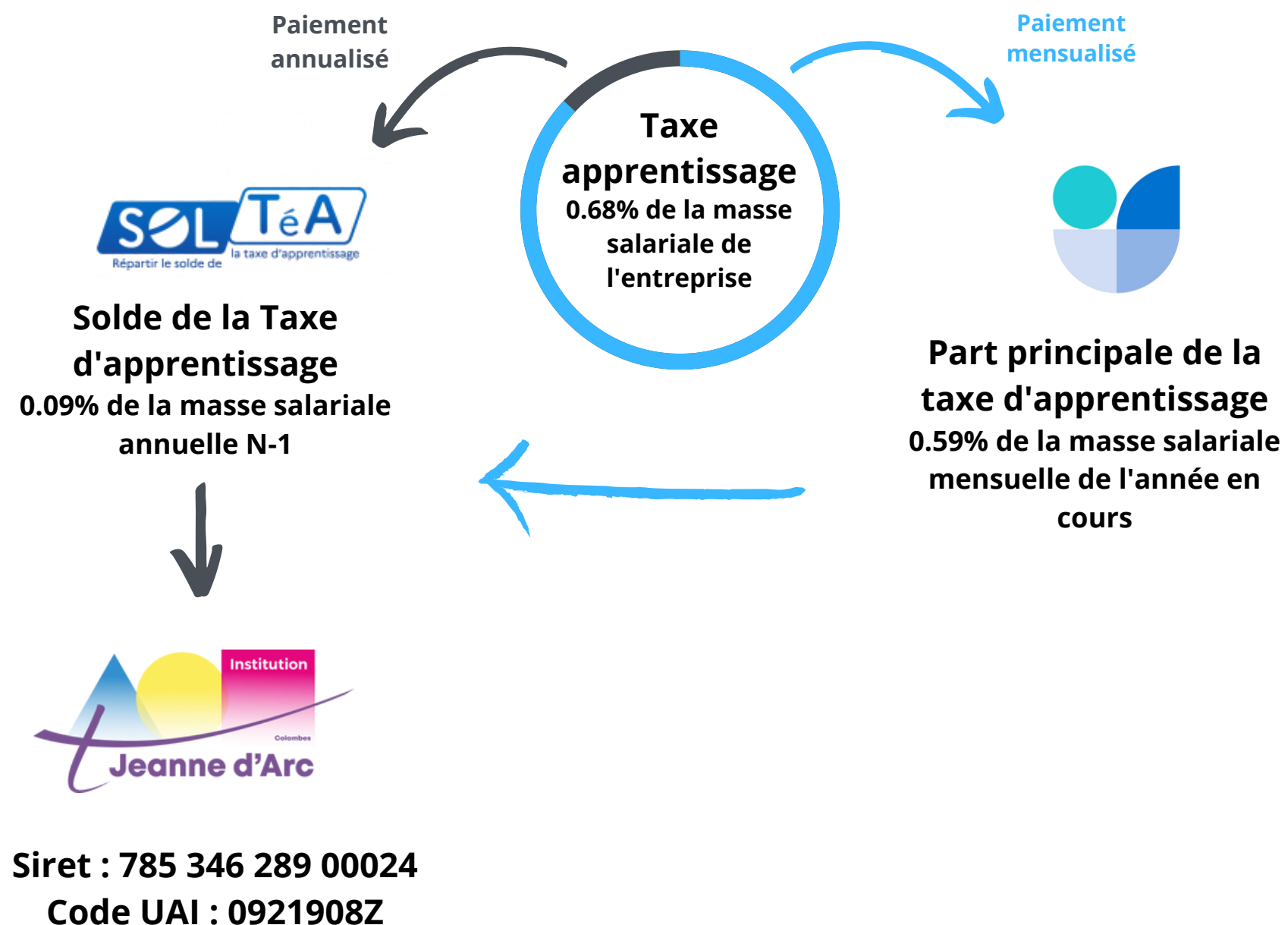
Connectez-vous à votre espace SOLTéA et utilisez vos identifiants Net Entreprise

# 2

Renseignez comme établissement Jeanne d'Arc Colombes  
Vous pourrez retrouver l'établissement grâce à :

- son SIRET : 785 346 289 00024
- son nom : Collège SEGPA Jeanne d'Arc
- son code UAI : 0921908Z

## Schéma de la répartition de la Taxe d'Apprentissage



## SOUTENIR L'INSTITUTION JEANNE D'ARC, C'est soutenir l'employabilité de nos élèves !

Madame, Monsieur,

La taxe d'apprentissage a pour objectif de participer, dans le cadre de la formation initiale, au financement des dépenses nécessaires au développement du collège SEGPA :

- achat, location et entretien de matériels et équipements pédagogiques et professionnels,
- rémunération d'intervenant ou de conférenciers apportant un complément de formation ou d'information sur la vie professionnelle,
- dépenses destinées à promouvoir les formations, voyages d'études en France et à l'étranger en liaison avec la formation dispensées,

Pour tous les élèves de l'Institution Jeanne d'Arc, nous cherchons en permanence à maintenir un degré de formation de pointe, qui permettra de les préparer à leur avenir professionnel et à favoriser leur immersion dans le monde de l'entreprise.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir soutenir nos projets d'investissement en permettant à votre entreprise d'affecter les 13% de sa taxe d'apprentissage à l'Institution Jeanne d'Arc, en désignant comme bénéficiaire notre établissement.

Il suffit de vous rendre sur SOLTÉA (<https://www.soltea.education.gouv.fr>) et de rechercher l'établissement Jeanne d'Arc :

Nom et adresse : Institution Jeanne d'Arc, 9 boulevard de Valmy, 92700 Colombes  
N° Siret : 785 346 289 00024 Code UAI : 0921908Z

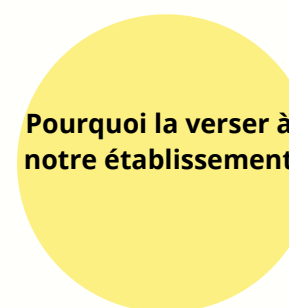
Confiants en votre aide et votre soutien au service des jeunes qui nous sont confiés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre sincère dévouement.

Anthony HOUSSAIS et Michel BOISSIN  
Chefs d'établissement.

## Construisons ensemble l'avenir de nos jeunes pour leur engagement et leur épanouissement dans leur future vie professionnelle



Elle permet de financer les dépenses nécessaires au développement des premières formations technologiques et professionnelles en collège SEGPA et pour les autres élèves  
Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés ayant son siège social en France et employant au moins 1 salarié.  
Son montant est calculé sur la base de la masse salariale et elle est versée à l'établissement de son choix par la société (13% du solde de la taxe d'apprentissage)



- Pour soutenir les projets pédagogiques de nos enseignants et de nos élèves
- Pour accompagner individuellement chacun des jeunes qui nous sont confiés
- Pour mettre en place des projets éducatifs sur l'estime de soi, la confiance en soi, la gestion du stress...
- Pour assurer le renouvellement des équipements informatiques, et disposer d'outils en lien avec les dernières avancées technologiques et pédagogiques
- Pour former vos futurs collaborateurs au plus proche des enjeux du monde professionnel, à travers l'organisation de visites d'entreprises, de stage européens, de forums des métiers, d'échanges linguistiques.



Pour nous soutenir dans la poursuite de nos projets, vous devez obligatoirement:  
1- Vous connecter à votre espace SOLTÉA en utilisant vos identifiants Net Entreprise.  
2- Renseigner comme établissement Jeanne d'Arc Colombes.  
Vous pourrez nous retrouver grâce à :

- notre SIRET : 785 346 289 00024
- notre nom : COLLEGE PR JEANNE D'ARC
- notre code UAI : 0921908Z

3- Affecter le % à notre établissement (max 13%) et validez votre choix d'affectation

Atteindre ces objectifs nécessite des investissements constants et pour les financer, la taxe d'apprentissage est une ressource fondamentale.

Si vous ne pouvez pas la verser directement, demandez à votre entreprise.

Institution Jeanne d'Arc 9 boulevard Valmy 92700 COLOMBES	Siret : 78534628900024	UAI Collège : 092 1908Z
---	------------------------	-------------------------



Contact : Hervé Gerard / 01 55 66 91 00 / [hgerard@jacolombes.com](mailto:hgerard@jacolombes.com)  
Site Internet : [www.jeanne-darc-colombes.com](http://www.jeanne-darc-colombes.com)